



La Défense, le 10 novembre 2022

Monsieur Christophe BECHU  
Ministre de la Transition Ecologique  
et de la Cohésion des Territoires

**OBJET :** Agences de l'Eau  
**Réf :** DV2022-28

Monsieur le Ministre,

La CFDT de la Branche des Agences de l'eau et des Milieux aquatiques mène au sein de votre ministère une négociation avec votre administration pour une revalorisation du statut des contractuels des agences de l'eau. Suite au refus du guichet unique de toute revalorisation indemnitaire de notre statut, cette négociation s'est stoppée net en 2021. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels des agences de l'eau ont sollicité une rencontre urgente avant votre nomination auprès de Mme la Ministre Pompili, votre prédécesseure, afin de revoir cet arbitrage unilatéral du guichet unique, très mal vécu par l'ensemble des personnels.

Notre colère devant cette dégradation sans précédent des salaires des contractuels dans les agences de l'eau nous a amenés à rencontrer Mme la Conseillère sociale de Mme la Ministre le 9 mars dernier. Aucune réponse n'a été apportée à notre demande de revalorisation du quasi-statut des personnels des agences de l'eau, pourtant inscrite dans l'agenda social de votre ministère.

En effet, le régime indemnitaire n'a fait l'objet d'aucune revalorisation depuis sa création en 2007. Dans un contexte d'inflation galopante, votre Gouvernement a décidé d'apporter une revalorisation du point d'indice de 3.5% mais qui couvre à peine la moitié de l'inflation pour la seule année 2022.

Par conséquent, **nous sollicitons une audience afin d'évoquer directement avec vous, Monsieur le Ministre, deux arbitrages interministériels importants** que nous attendons pour défendre les personnels de votre administration, à savoir :

- 1- **REMONTER au créneau pour obtenir une revalorisation indemnitaire des personnels des agences de l'eau** en refusant le dogme qui consiste à niveler par le bas notre régime indemnitaire au prétexte que d'autres établissements publics dans la sphère du ministère seraient moins favorables ;
- 2- **REVOIR à la hausse les taux pro/pro pour le passage du 1<sup>er</sup> niveau au 2<sup>ème</sup> niveau pour éviter le blocage d'agents dans leur catégorie.** Là aussi, il convient de gagner cet arbitrage par notre Ministre de tutelle pour réviser l'arrête fixant les taux pro/pro sur les 3 prochaines années.

Par ailleurs, la CFDT souhaite également aborder avec vous **la mise œuvre d'une complémentaire santé (mutuelle)** avec une participation de l'employeur dans les Agences de l'eau.

Enfin, **nous vous alertons sur la mise en œuvre désordonnée dans nos établissements publics par certains directeurs des agences de l'eau de l'accord interministériel sur le télétravail, signé par la CFDT** constituant le socle minimal à déployer dans les agences de l'eau.

Dans l'attente d'une audience, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire général de l'UFETAM CFDT



Dominique VINCENT